

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005010

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 569 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : 170
 Nom & Prénom : LACHGUAR Houssine
 Date de naissance : 01.01.1945
 Adresse : Resid. Riad Alouane CHIA 3112 APP 6
 Tél. 0522 89 32 97 Total des frais engagés : 1829,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Imme. Communauté Angle Rte. d'Azemmour
et Bd. Abderrahmane Hay Hassani
Porte Rio. d'Azemmour (en face station 5 qui
3ème Etage - Casablanca
Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11 JUN 2023

Nom et prénom du malade : Boufries Sadek Age : 70ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : goutteux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 0522 89 32 97 Le : 20/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2023	G		300,50	
2023	G		100,00	

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/04/2023	929,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	22/04/2023	K30	60,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

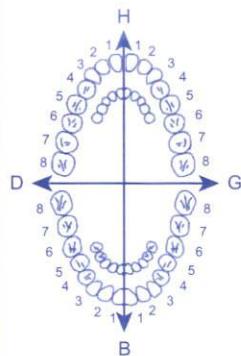
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

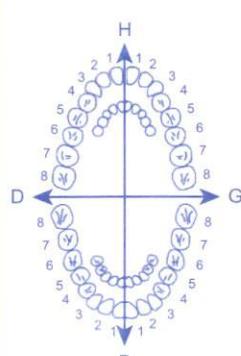
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXÉCUTION
				FIN D'EXÉCUTION

ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		Coefficient des Travaux
H	25533412 21433552 00000000 00000000	
D	00000000 00000000	
B	35533411 11433553	
G		
[Création, remont, adjonction]		
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
		Date du devis
		Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التشخيص بالمنظار

Casablanca, le 20 JUIN 2023 الدار البيضاء، في

Mr - Mme :

Bouftas

Saadia

Resu

Exploraton fonctionnelle respiratoire 6000
24

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Immeuble communal, Angle route d'Azemour
et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca
Porte route Azemour (en face station Afriquia)
Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التشخيص بالمنظار

PHARMACIE D'UMERRABII

Casablanca, le

14 AVR 2023

الدار البيضاء، في

Mr - Mme

Bouftas



140,000 11 SAFU 125 Spuf (N°3)

2 buffées x 3 15

45,300 x 4 new 6 bouche apé Bain

21 Ventolue Spuf

xi gène Rep.

14,620 2 x 2 bouffées

PHARMACIE D'UMERRABII

31 Doliprane 10g eff.

140,000 14 Hekaz

29 Boulevard
El OULFA - CASABLANCA

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Immeuble Communal, Angle route Azemour et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca,
Porte Route Azemour (en face station Afriquia), 3^{me} étage
Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com

Immeuble Communal, Angle route Azemour et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca,

Porte Route Azemour (en face station Afriquia), 3^{me} étage

Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com

929, 723

3ui

LOT: GA20443
PER: 05/2024
PPV: 110 DH 00

LOT: GA20443
PER: 05/2024
PPV: 110 DH 00

LOT: GA20443
PER: 05/2024
PPV: 110 DH 00

LOT: GB21161
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

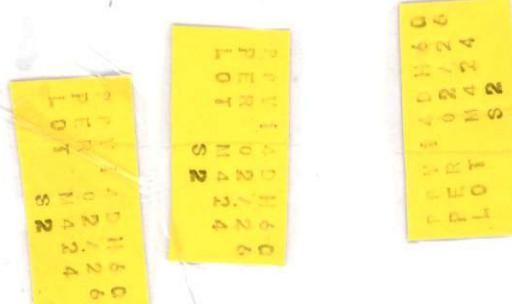
LOT: GB21161
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

LOT: GB21161
PER: 05/2024
PPV: 140 DH 00

Lot : EH6T
09 2024
EXP 45,30 DH
PPV

Lot : EH6T
09 2024
EXP 45,30 DH
PPV

Lot : EH6T
09 2024
EXP 45,30 DH
PPV



Dr Maha NASSAF

Pneumologue, Allergologue

Bd Sidi Abderrahman, imm. Communal, Casablanca.

Tél: 0522911212

Bouftas, Saadia

ID: 107/19 Âge: 70 (11/11/1952)

Sexe à la naissance Féminin
Ethnicité Caucasiens

Taille 150 cm
Poids 63 kg

IMC 28

Asthme
BPCO/MPOC

--
--

CV et BDV

Votre VEMS/théorique: 80 %

Date du test 20/06/2023 14:31:11
Heure post 20/06/2023 14:50:22

Interprétation
Val. théo.

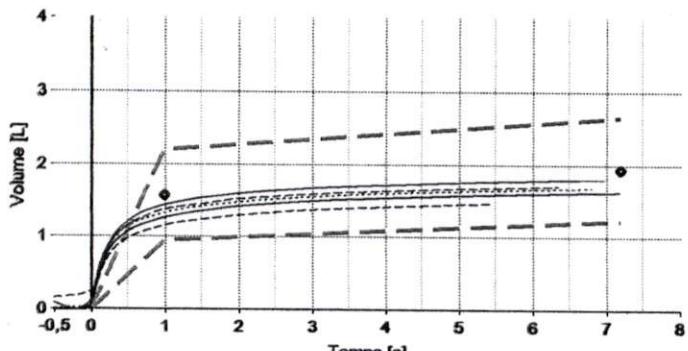
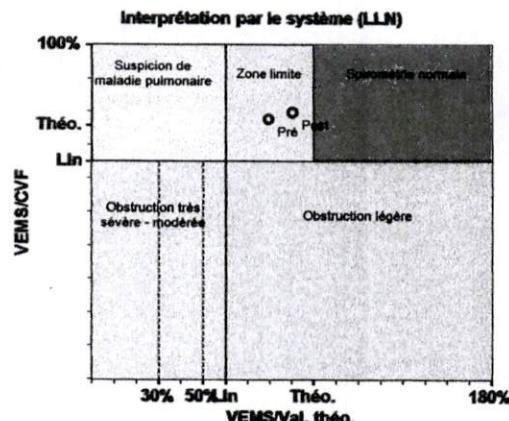
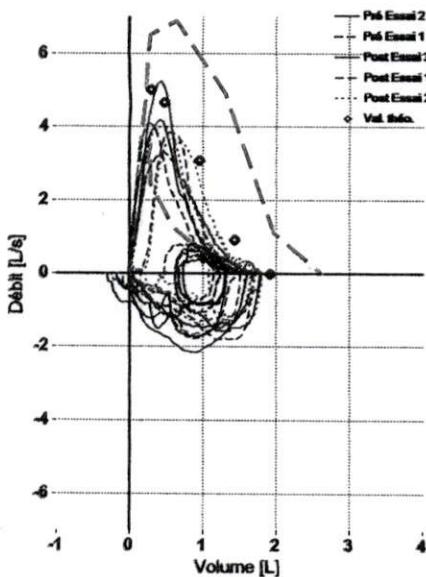
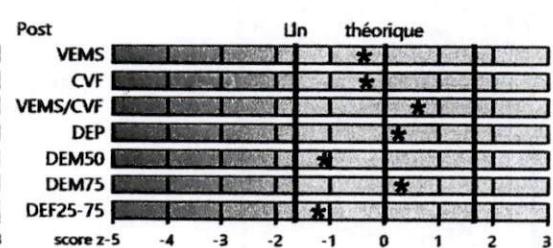
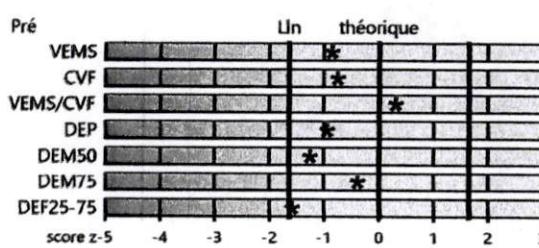
JRS (LLN)
ERS (ECCS/EGKS), 1993

BTPS (insp/exp)
1,12/1,02

Paramètre	Meilleur	Pré			Post			Meilleur	Score z	%Théo.	%chg	%chg	Essai 3	Essai 1	Essai 2
		Lin	Score z	%Théo.	Théo.	Essai 2	Essai 1								
VEMS [L]	1,26	0,95	-0,83	80	1,57	1,26	1,15	1,43	-0,37	91	0,17	14	1,43	1,37	1,32
CVF [L]	1,62	1,23	-0,74	84	1,93	1,62	1,46	1,80	-0,32	93	0,18	11	1,80	1,70	1,67
VEMS/CVF	0,778	0,649	0,32	-	0,757	0,778	0,790	0,799	0,63	-	0,020	3	0,799	0,809	0,791
DEP [L/s]	4,21	3,56	-0,93	83	5,04	4,21	4,11	5,28	0,27	105	1,08	26	5,28	3,86	4,01
DEM25 [L/s]	0,32	-	-	34	0,93	0,32	0,28	0,39	-	42	0,08	24	0,39	0,47	0,32
DEM50 [L/s]	1,73	1,27	-1,23	56	3,08	1,73	1,63	1,89	-1,09	61	0,16	9	1,89	2,12	2,08
DEM75 [L/s]	4,18	2,46	-0,37	89	4,68	4,18	3,88	5,13	0,33	110	0,95	23	5,13	3,36	4,01
DEF25-75 [L/s]	1,08	1,02	-1,57	45	2,41	1,08	1,04	1,39	-1,20	58	0,31	29	1,39	1,37	1,26
TEF [s]	7,2	-	-	-	-	7,2	5,5	7,0	-	-	-0,2	-3	7,0	6,4	6,8

Qualité du test Pré VEMS - U, CVF - U (CVF Var=0,16L (9,8%); VEMS Var=0,11L (8,5%))

Interprétation système Pré Espace limite
Post Espace limite



Coopération correcte,
Exploration fonctionnelle respiratoire
bonde

- Test de résistivité'

PENS 80 → 91%

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Imm. Communal Avenue Rte. d'Azemmour
et Bd. Sidi Abderrahman Hay Hassani
Porte Rte. d'Azemmour (en face station aérienne
3ème étage Casablanca
Tél/Fax +212 522 972 111
(G) 522 972 111